



**Sauvegarde
Isère**

Association de protection de
l'enfance et d'accompagnement
des adultes

RAPPORT ANNUEL 2023



Sommaire

Rapport Moral et Rapport d'activité	4
Notre Histoire, Nos Missions & Notre Projet	6
Notre Gouvernance & Les Missions des Pôles	8
Implantation des Pôles	12
Service Ressources Humaines	14
Services Généraux	16
Communication	20

Pôle Famille **20**

Pôle Hébergement **24**

Pôle Handicap **26**

Pôle Justice Pénale des Mineurs **30**

Pôle Accueil Étrangers **34**

Administrateurs Ad Hoc **36**

Partenaires et Annuaire des établissements **38**



RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Depuis plus de 20 années, j'assure la présidence de l'association Sauvegarde Isère et c'est toujours avec beaucoup de fierté et de plaisir que je présente, lors de notre assemblée générale, ce rapport moral qui vient clore l'année passée.

Vous me connaissez, à chaque fois que j'en ai l'occasion, je souligne que l'association Sauvegarde Isère n'est rien sans ses salariés qui travaillent au quotidien à l'exercice des missions qui leurs sont confiées.

Les années passent mais certaines préoccupations demeurent. Depuis plusieurs années, la principale concerne le soutien des professionnels et les difficultés des politiques publiques nationales à reconnaître leur engagement et plus particulièrement sur les aspects des rémunérations. J'évoque ici l'inégalité encore existante des oubliés du SEGUR, qui représente aujourd'hui près de 30% des effectifs de la Sauvegarde. J'évoque ici, les tensions existantes sur le front des recrutements, notre défaut d'attractivité qui se concrétise par des dizaines de postes non pourvus.

Et pourtant, malgré ce contexte et ces tensions, la Sauvegarde Isère en 2023 continue d'accueillir près de 4 500 enfants, adolescents et familles dans ses différents établissements et services.

Et pourtant, la Sauvegarde Isère continue de répondre aux besoins repérés, et aux sollicitations de nos financeurs afin de proposer des réponses adaptées.

En 2023, nous avons ouvert le Carré des Halles, service du dispositif ASMA au Pôle Hébergement, qui permet l'accueil et l'accompagnement à l'autonomie de 10 mineurs.

En 2023, nous avons ouvert, à la demande du Conseil Départemental, le service l'Olivier, qui permet l'accueil et l'accompagnement de Mineurs Non Accompagnés. Partant d'une feuille blanche en juillet, nous avons accueillis plus de 100 jeunes en 2023 et l'objectif visé s'amplifie en 2024 et 2025.

Lors de notre assemblée générale du 13 juin, les équipes de ces 2 établissements viendront présenter leur activité et leur projet.

En 2023, nous avons avancé sur différents projets immobiliers qui vont permettre prochainement d'offrir de nouveaux accueils plus adaptés, notamment pour les Centres Éducatifs Renforcés, pour le service de Médiation Familiale et le service Point-Clef, ainsi que pour le service de l'Olivier.

Dans ce contexte, et dans la prolongation de l'année passée, les comptes consolidés 2023 de l'association sont à l'équilibre et confirment la bonne gestion de l'association.

Ces indicateurs démontrent que la Sauvegarde Isère est un acteur solide et incontournable des politiques publiques départementales et régionales, mais pour lequel la reconnaissance de ses forces vives, de son personnel, doit être également pris en compte par ces mêmes politiques publiques.

2023 a été une année de reconstruction après la crise COVID, je nous souhaite que 2024 soit une année de consolidation de tous ces nouveaux acquis.

Jean-Michel DÉTROYAT
Président



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2023 doit être considérée comme une année charnière à la Sauvegarde Isère.

Sortie des années « COVID », de la clôture d'un plan de sauvegarde de l'emploi, de deux années budgétairement déficitaires, la Sauvegarde Isère a su se réorganiser afin d'engager une dynamique d'évolution et de développement.

En termes de ressources humaines, deux nouveaux cadres sont venus compléter la direction générale : c'est en mai 2023 que nous avons accueilli Sophie Rocheville en qualité de Directrice Administrative et Financière et en octobre 2023 que nous avons accueilli Estelle Kollaroczy en qualité de Directrice de Ressources Humaines. Une nouvelle DAF et DRH, qui vont pouvoir amener leurs regards et leurs expériences au service de l'évolution nécessaire des missions du siège associatif.

En juin 2023, le Pôle Hébergement a ouvert le Carré des Halles, un des services de l'ASMA qui permet d'accompagner à l'autonomie 10 jeunes placés au titre de la protection de l'enfance. Cet établissement innovant vient compléter l'offre de service du Pôle Hébergement et permet de proposer une palette d'accompagnement, du collectif à l'appartement en diffus, jusqu'à l'accompagnement hors les murs.

En juillet 2023, à la suite d'un appel à candidature du Conseil Départemental, nous avons ouvert le Dispositif pour Mineurs Non Accompagnés (DMNA) l'OLIVIER. Ce dispositif propose l'accueil et le suivi de MNA en autonomie et en appartements diffus. Cette réponse vient compléter l'offre de services départementale pour ces mineurs relevant de la protection de l'enfance. Ce service est rattaché au Pôle Accueil Étranger de l'association et doit permettre l'accueil progressif avec un objectif réalisé de plus de 100 jeunes fin décembre 2023 et un second de 230 jeunes fin décembre 2024.

En 2023, nous avons mis en place notre réponse départementale pour l'accompagnement des gens du voyage. Le service de l'APMV est aujourd'hui l'interlocuteur unique et se renforce dans le schéma départemental grâce au professionnalisme reconnu de ses équipes.

En 2023, nous avons répondu au projet d'évolution des services de milieu ouvert. Souhaitant faire évoluer le dispositif, le département a fixé une évolution du cahier des charges dans laquelle nous sommes engagés et qui doit aboutir en 2024.

Enfin et surtout, en 2023 l'association a engagé sa révolution numérique qui implique l'ensemble de l'association à plus d'un titre. Évolution de son système d'information afin d'avoir un ensemble numérique solide et cohérent : structuration informatique, messagerie collaborative, hébergement des données partagées, téléphonie numérique. Mais aussi évolution de l'organisation des missions du siège associatif et évolution des logiciels métiers, mise en place du dossier de l'utilisateur informatisé (DUI)...

Des enjeux importants et des évolutions incontournables que chacun doit entendre, comprendre et porter.

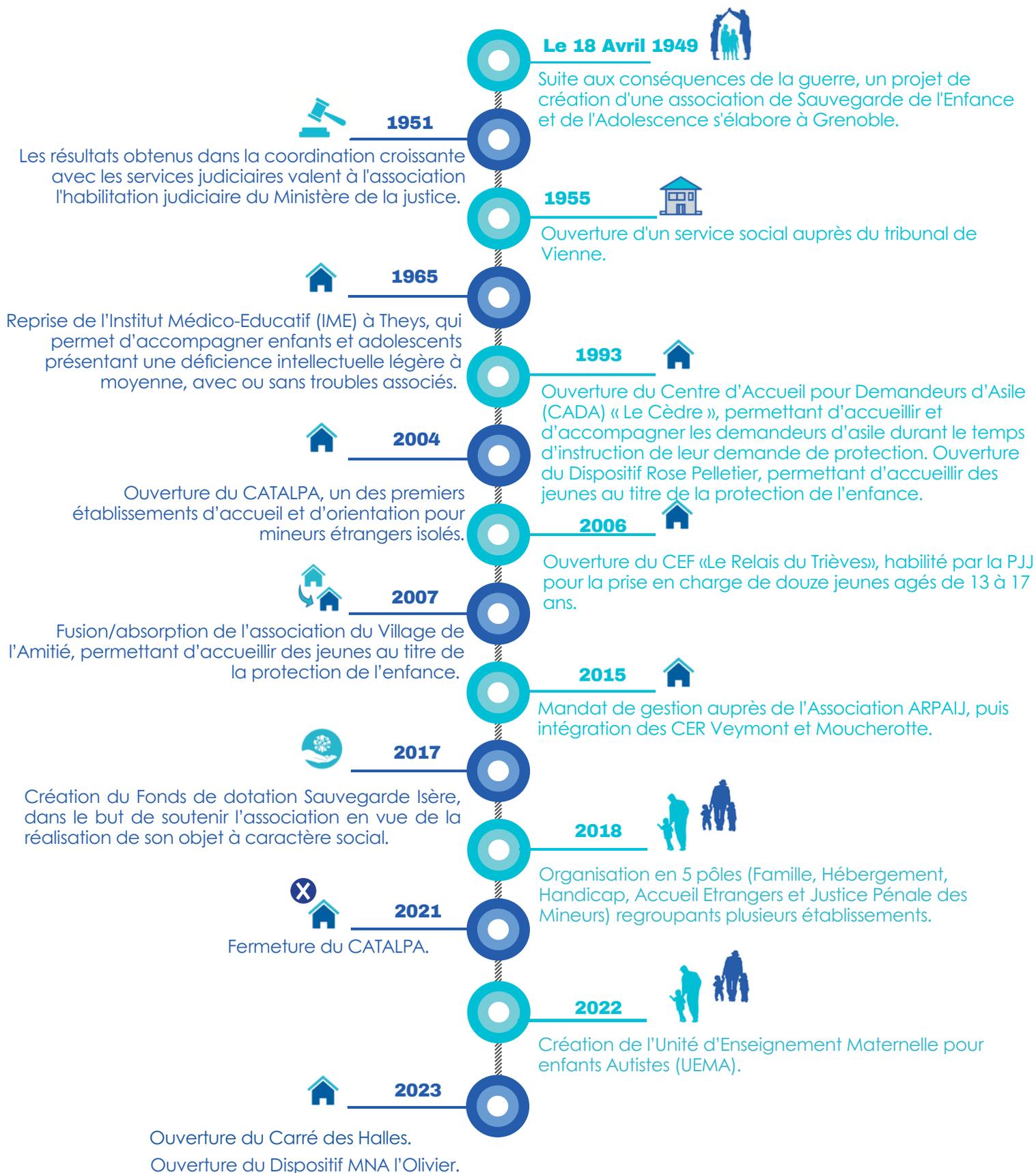
Cette évolution numérique majeure est une des clés d'adaptation et d'évolution de la Sauvegarde Isère dans un contexte environnemental de plus en plus exigeant avec les finances publiques. Elle va lui permettre d'être renforcée et de s'inscrire durablement comme une association attractive, agile, et prête à répondre aux besoins grandissants des personnes qui lui sont confiées.

Les pages qui suivent témoignent du dynamisme associatif, de l'engagement et de l'implication des professionnels et démontre le développement et les perspectives.

Claude DELY
Directeur général

NOTRE HISTOIRE

La Sauvegarde Isère est une association Loi 1901 à but non lucratif et reconnue d'intérêt général par la direction générale des Finances Publiques depuis 2012



NOS MISSIONS

Missions de service public et d'intérêt général qui s'insèrent dans la politique de l'enfance et de la famille.

- **Éduquer, prévenir et protéger**, enfants, adolescents et jeunes en difficulté.
- **Promouvoir** l'égalité des chances.
- **Accompagner** les personnes en difficulté sociale ou relevant de l'Asile. Accompagnement médico-social des enfants et des adultes présentant un handicap.
- **Lutter** contre les exclusions et les risques de délinquance.
- **Aider** à l'éducation et à la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse.
- **Aider** à renouer le dialogue en cas de conflit familial afin de préserver les liens familiaux.

NOTRE PROJET STRATÉGIQUE 2022 - 2025



Le projet associatif refondé en 2022 a pour objectif de s'adapter au contexte actuel tout en gardant le lien avec l'histoire de l'association.



Axe 1

Développer le pilotage institutionnel pour mieux répondre aux besoins de nos publics.



Axe 2

Sécuriser les parcours et prévenir les ruptures par une offre diversifiée et une organisation souple.



Axe 3

Innover et être force de propositions.



Axe 4

Valoriser la ressource humaine.

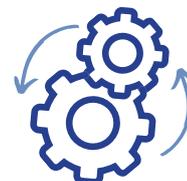


AXE 1

DÉVELOPPER LE PILOTAGE INSTITUTIONNEL POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE NOS PUBLICS

OBJECTIFS	ACTIONS
Renforcer la gouvernance	<ul style="list-style-type: none">✿ Etoffer le Conseil d'Administration✿ Renforcer le Conseil d'Administration✿ Soutenir le travail entre Dirigeance et Gouvernance
Renforcer la dirigeance	<ul style="list-style-type: none">✿ Développer et confirmer les instances associatives✿ Renforcer les missions du siège Elaboration des tableaux de bord
Implantation territoriale	<ul style="list-style-type: none">✿ Développement sur le territoire
Développer les coopérations et imaginer les synergies avec d'autres associations	<ul style="list-style-type: none">✿ Réflexions mutualisation des besoins et création de partenariats
Associer les publics accompagnés à la vie associative	<ul style="list-style-type: none">✿ Formaliser les Conseils de la Vie Sociale existants à l'association✿ Mettre en place des instances de participation effectives✿ Inviter aux Assemblées Générales les représentants des publics accompagnés✿ Assurer un bilan par Pôle de la mise en place de ces instances

AXE 2



SÉCURISER LES PARCOURS ET PRÉVENIR LES RUPTURES PAR UNE OFFRE DIVERSIFIÉE ET UNE ORGANISATION SOUPLE

OBJECTIFS	ACTIONS
Penser la diversification	<ul style="list-style-type: none">✿ Repenser notre offre de la protection de l'enfance✿ Développer le pôle du Handicap✿ Développer le pôle Justice Pénale✿ Être attentifs aux opportunités de développement de l'Association dans d'autres secteurs
Organiser une commission parcours	<ul style="list-style-type: none">✿ Organiser une commission parcours, associative, pour les situations complexes
Organiser une plateforme de soin et de santé	<ul style="list-style-type: none">✿ Travailler un projet d'équipe mobile
Travailler les projets conjointement entre pôles	<ul style="list-style-type: none">✿ Développer les actions communes✿ Rendre lisibles les projets d'établissement et de service en intra et extra Sauvegarde



AXE 3

INNOVER ET ÊTRE FORCE DE PROPOSITION

OBJECTIFS	ACTIONS
Mettre en place une veille associative prospective	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Constituer un comité ☛ Intégrer une personne ressource ☛ Créer une boîte à idées
Développer l'agilité sociale et l'adaptation comme culture associative	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Former les cadres à la gestion de projets ☛ Structurer un cadre de réponses aux appels à projets
Rechercher l'hybridation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Mobiliser des financements de type Fonds Social Européens pour favoriser l'expérimentation ☛ Rechercher du mécénat ☛ Développer le fonds de dotation
Engager une démarche Responsabilité Sociétale et Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Développer l'objectif d'un plan de mobilité ☛ Privilégier les ressources locales ☛ Engager une démarche de conversion écologique

AXE 4

VALORISER LA RESSOURCE HUMAINE

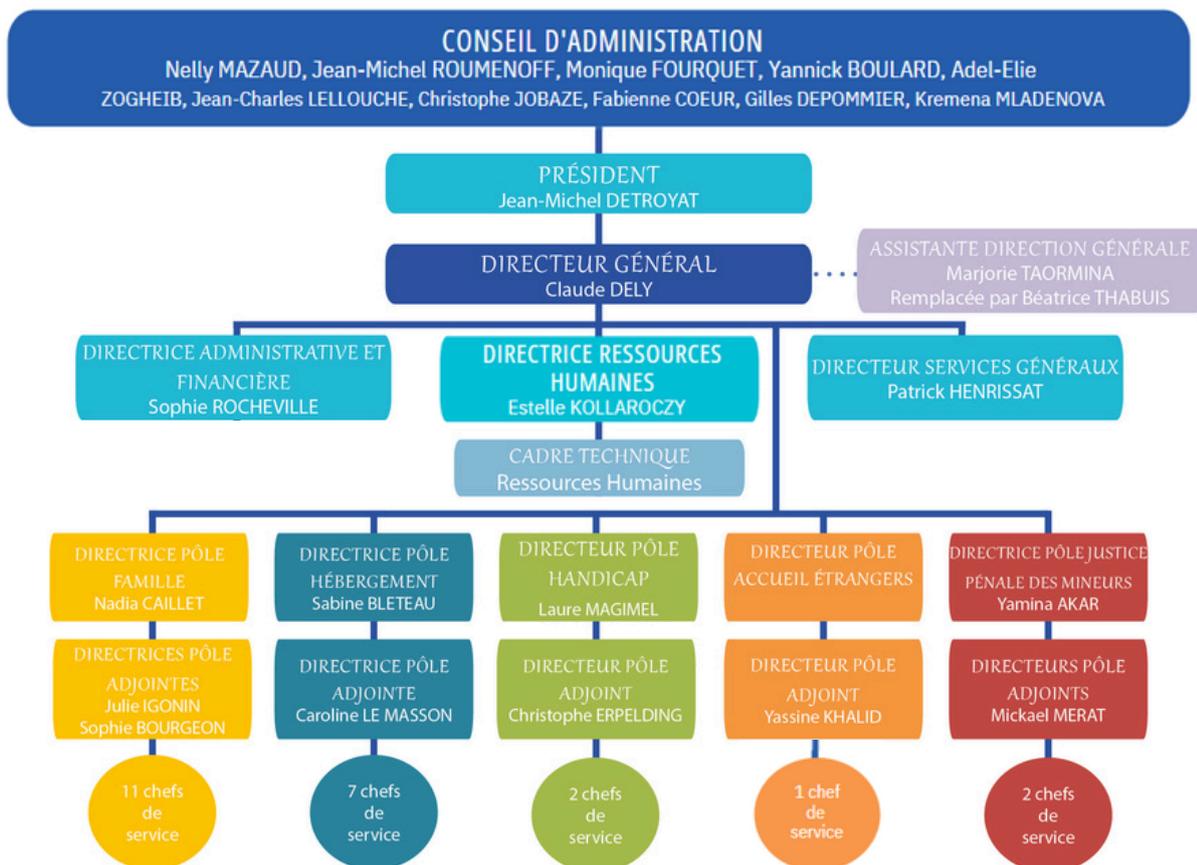


OBJECTIFS	ACTIONS
Assurer le bien-être au travail	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Garantir le respect dans les relations de travail ☛ Pratiquer un mode de management collaboratif et bienveillant ☛ S'inscrire en continu dans la démarche de prévention et d'anticipation des risques professionnels ☛ S'engager dans une dynamique d'évaluation continue de la charge de travail
Accompagner les changements	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Ajuster nos pratiques aux évolutions des politiques publiques et transformations sociétales ☛ Accompagner les parcours professionnels tout au long de la carrière ☛ Favoriser la transversalité des actions de formation ☛ Repérer et mobiliser les compétences individuelles Permettre la mobilité de manière dynamique
Développer l'attractivité	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Agir auprès des pouvoirs publics pour la reconnaissance de nos métiers et la valorisation des salaires ☛ Favoriser l'accueil, l'intégration et la fidélisation des professionnels ☛ Promouvoir l'identité et les valeurs de l'association ☛ Développer les formations en alternance et le partenariat avec les organismes de formation

NOTRE GOUVERNANCE

AU 31/12

L'ORGANIGRAMME ASSOCIATIF



LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Jean-Michel DÉTROYAT

Vices-Présidentes :

Nelly MAZAUD

Secrétaire :

Gilles DEPOMMIER

Trésorier :

Jean-Michel ROUMENOFF

Administrateurs :

Monique FOURQUET

Yannick BOULARD

Adel-Elie ZOGHEIB

Jean-Charles LELLOUCHE

Christophe JOBAZÉ

Fabienne COEUR

Kremena MLADENOVA

LES MISSIONS DES PÔLES EN 2023

Pôle Hébergement

- Village de l'Amitié, accueille des enfants de 6 à 18 ans, au titre de la protection de l'enfance
- Dispositif Rose Pelletier, accueille des jeunes de 13 à 21 ans au titre de la protection de l'enfance
- Accompagnement Social de Mineurs vers l'Autonomie (ASMA)
 - Le Carré des Halles pour un groupe de 10 jeunes hébergés en studios individuels.

Pôle Handicap

- Institut Médico-Educatif (IME) « Le Barioz » accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes de 0 à 20 ans,
- Foyer logement pour adultes « Le Home », structure d'hébergement de jeunes adultes de 20 à 30 ans,
- Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), accueille des enfants de 3 à 16 ans,
- Service d'Accompagnement et l'Insertion Sociale et Professionnelle (SAISPro), prend en charge des jeunes de 16 à 20 ans,
- Equipe Mobile d'Appui médico-social pour la Scolarisation des enfants en situation de handicap (EMAS)
- Unité d'Enseignement Maternelle pour Enfants avec troubles de l'Autisme (UEMA)

Pôle Justice Pénale des Mineurs

- Centre Educatif Renforcé (CER) Moucherotte, accueille des mineurs de 13 à 16 ans
- Centre Educatif Renforcé (CER) Veymont, accueille des mineurs de 16 à 18 ans
- Centre Educatif Fermé (CEF) "Le Relais du Trièves", accueille des mineurs de 13 à 17 ans

Le Pôle Accueil Etrangers

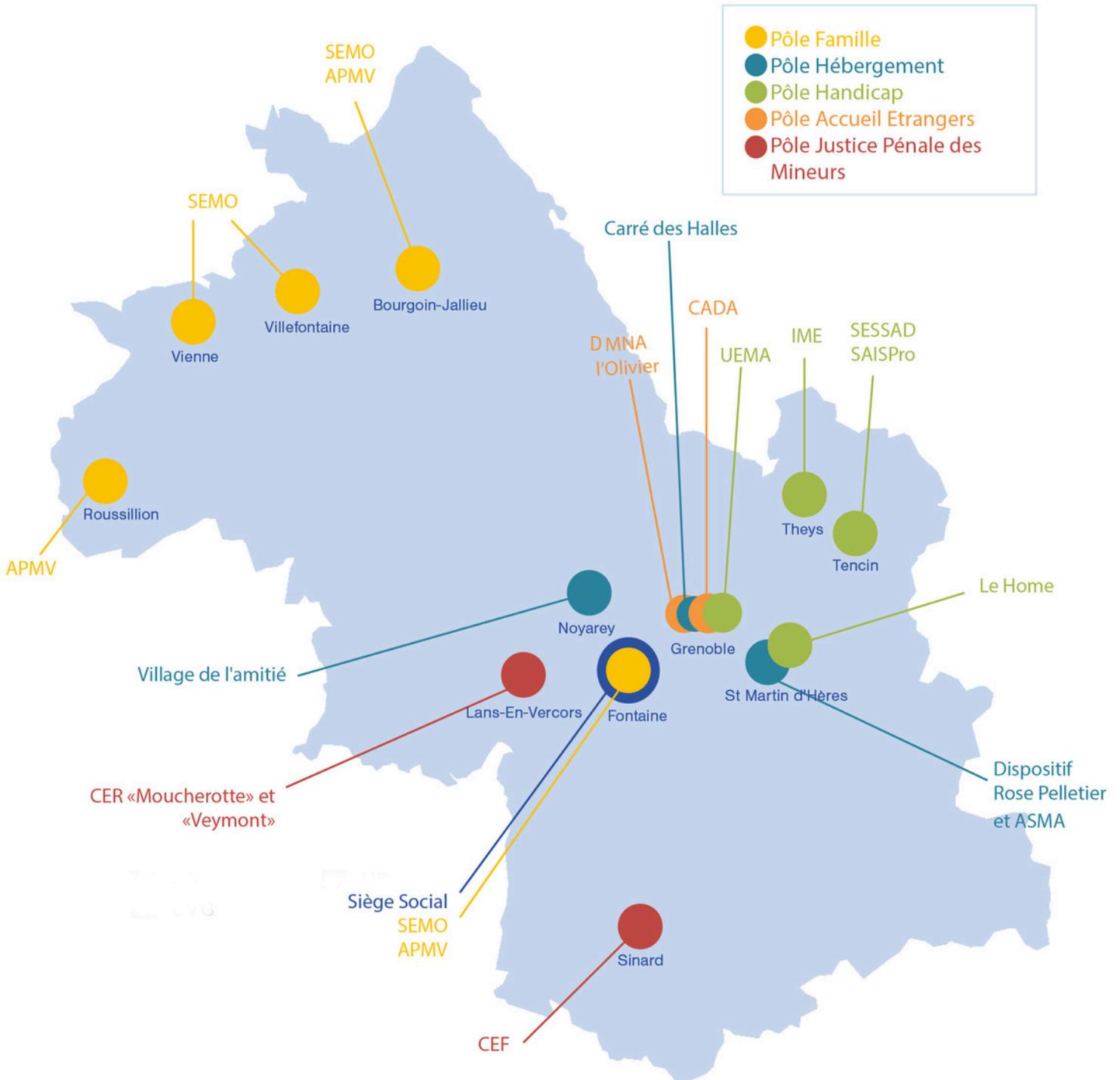
- CADA Le Cèdre, capacité d'accueil de 177 places
- DMNA l'Olivier, 105 jeunes accompagnés

Le Pôle Famille

- Action Educative en Milieu Ouvert,
- Action Educative en Milieu Ouvert Renforcée
- Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (MJIE)
- Mesures judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (AGBF)
- Mesures d'Accompagnement en Economie, sociale et Familiale (AESF)
- Médiation Familiale
- Point Clef, lieu neutre s'adressant aux familles dissociées
- Accompagnement des ménages issus de la communauté des gens du voyage (APMV)

IMPLANTATION DES SITES EN 2023

Les 17 établissements et services des pôles sont implantés dans différentes communes du département Isérois



RETOUR SUR L'ANNÉE

2023



SERVICE RESSOURCES HUMAINES

ZOOM SUR...

«Valoriser la ressource humaine», l'axe 4 de notre projet stratégique est au centre de notre politique RH.

Si dès 2022, a été amorcée une réflexion autour des missions du siège, 2023 marque le lancement de ce projet de faire de la Direction des Ressources Humaines un véritable pôle d'expertise couvrant l'ensemble des thématiques RH (recrutement, gestion du personnel, formation, juridique) afin d'accompagner au quotidien les établissements. Cette réorganisation par activité a été amorcée en lien avec les équipes sur 2023 afin d'être efficiente en 2024.

Un dialogue social de qualité

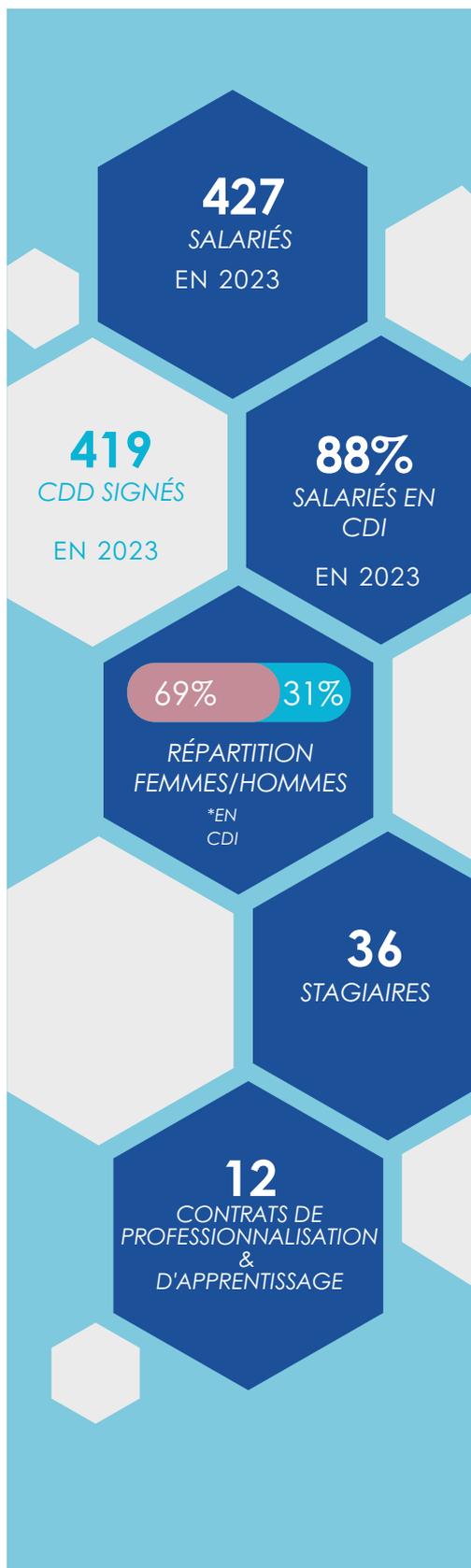
Suite au renouvellement du CSE en 2022, de nouvelles mandatures ont démarré et le dialogue social s'est poursuivi lors de 12 réunions de CSE, et autour de la table des négociations annuelles.

Des négociations nationales

Nous sommes restés à l'écoute des négociations nationales, tant sur le sujet du Ségur dont rappelons trop sont exclus ce que nous déplorons, tant sur le sujet d'une future Convention Collectives Unique Elargie (CCUE) pour laquelle nous restons dans l'attente.

Un secteur sous tension

Si notre taux de postes CDI reste stable, nous sommes comme beaucoup confrontés à un fort absentéisme, à du turn-over et à des grandes difficultés de recrutement. Au global, selon le dernier baromètre national, dans le secteur 4,4% des postes seraient vacants



Ces difficultés de recrutement dans le secteur médico-social sont un enjeu majeur.

Elles résultent de différents facteurs :

Manque de candidats: Les écoles spécialisées peinent à former suffisamment de professionnels pour répondre à la demande croissante.

Rémunération peu attractive: Les salaires dans le secteur médico-social sont souvent considérés comme insuffisants par rapport à la charge de travail et à la responsabilité des professionnels.

Conditions d'exercice difficiles: Les horaires décalés, la pénibilité du travail et les contraintes liées à la prise en charge des personnes vulnérables peuvent rendre les postes moins attractifs.

Ces facteurs combinés contribuent aux difficultés de recrutement dans le secteur médico-social. Il est essentiel de trouver des solutions pour attirer et retenir les talents afin d'assurer une prise en charge de qualité au sein de nos établissements.

PERSPECTIVES 2024

Mener un travail sur notre marque employeur et l'attractivité de nos métiers: l'ambition est de pouvoir davantage nous faire connaître et être identifié par les candidats.

Mener des actions de recrutement et travailler nos partenariats : avec les écoles, avec France Travail.

Mettre la formation professionnelle au cœur des parcours professionnels de nos salariés et en faire un levier de fidélisation: travailler les partenariats avec les écoles, penser la formation interne, accompagner vers la VAE et les formations diplômantes sont autant de pistes que nous souhaitons travailler.

Faire de l'alternance un véritable levier d'accompagnement et de recrutement pour demain.

Accompagner nos managers et les aider à accompagner le changement et les transformations à l'œuvre dans notre secteur.

Mettre le dialogue social au cœur du développement de notre attractivité: l'organisation du travail, le compte épargne temps, la mobilité durable sont autant de sujet autour desquels nous souhaitons négocier en 2024.

Poursuivre la réorganisation de la Direction des Ressources Humaines en s'appuyant sur des outils nouveaux, en questionnant nos process afin de gagner en efficacité, en expertise et en qualité de vie au travail.

Estelle KOLLAROCZY
Directrice des Ressources Humaines

SERVICES GÉNÉRAUX

ZOOM SUR....

L'immobilier au cœur du développement de l'activité de la Sauvegarde

Après la fermeture du CATALPA l'année 2023 a été marquée par un essor extrêmement fort.

En effet, la Sauvegarde a été retenue sur un appel à candidature sur le **Dispositif Mineur Non Accompagné** ce qui a permis de conforter le choix de maintenir le cinquième Pôle, celui concernant l'Accueil des Etrangers.

Le **Dispositif MNA l'Olivier** en Isère est opérationnel depuis le 1er juillet 2023. Il a été mis en place pour accueillir des jeunes mineurs non accompagnés (MNA) et des jeunes majeurs pris en charge par l'aide sociale à l'enfance. Voici quelques détails à ce sujet :

- **Objectif**: Le dispositif vise à fournir un hébergement et un soutien socio-éducatif, juridique et médical aux jeunes.
- **Accord avec la DEJS**: L'équipe du dispositif a conclu un accord avec les responsables de la cellule MNA de la Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports (DEJS) pour accueillir 15 jeunes chaque mois.

Ainsi l'équipe des 13 professionnels recrutés a permis la montée en charge du dispositif pour atteindre 105 jeunes au 31 décembre 2023 et contractualiser près de 18 appartements en complément de l'auberge de jeunesse qui accueille 30 jeunes.

Pour compléter ce dispositif l'association a saisi l'opportunité d'acquérir la Sapinière un bâtiment contigu à l'Edelweiss (dispositif du HOME) à St Martin d'Hères. Ce projet de réhabilitation du site devra permettre d'accueillir le dispositif MNA renforcé pour fin 2025, ainsi qu'une partie des équipes du Pôle.





En fin d'année 2023 la Sauvegarde a également contractualisé avec la Mutualité Française Isère sur une convention tripartite avec le Département portant sur le Foyer Jeunes Travailleur nommé le Taillefer. Cette collaboration va permettre à terme d'héberger 87 jeunes sur ce site.

Sur la même temporalité l'association a également signé une convention avec Alpes Isère Habitat pour un bâtiment composé de 19 studios et qui permettra à terme d'accueillir une trentaine de jeunes ainsi que le siège du dispositif MNA.

Pôle Justice Pénale des Mineurs :

Après 3 ans de travail acharné, après 8 versions d'Avant-Projet Définitif la Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse a donné son feu vert pour le projet de réhabilitation du CER Lans en Vercors.

Les deux objectifs dans ce projet sont de permettre une meilleure prise en charge des jeunes et améliorer les conditions de travail des professionnels.



Patrick HENRISSAT
Directeur des Services Généraux

SERVICE COMMUNICATION

Depuis Septembre 2019, la Sauvegarde Isère est dans une démarche de développement de la communication, notamment grâce au recrutement d'une chargée de communication en contrat de professionnalisation, arrivée en septembre 2022. Indispensable de nos jours, la communication répond à plusieurs objectifs fixés par la Direction Générale.

VISIBILITÉ

Améliorer notre visibilité en externe.

NOTORIÉTÉ

Moderniser et développer l'image de l'association en externe.

COHÉSION

Uniformiser nos documents associatifs pour une meilleure lisibilité. Ainsi que développer le sentiment d'appartenance en interne.

DIVERSIFICATION

Rechercher des mécènes, dynamiser les dons et trouver de nouveaux partenaires, afin de diversifier les sources de financement.

ZOOM SUR...

La participation à la Nuit Du Droit

En octobre 2023, la Sauvegarde Isère a participé à la Nuit du Droit, un événement visant à mieux faire connaître le droit, ses principes, les institutions et les métiers aux citoyens. Participer à des événements externes permet à l'association de gagner en visibilité, de créer du lien avec le public et nos partenaires, mais aussi d'être plus attractive en termes de recrutement.

PERSPECTIVES 2024

Améliorer la communication interne

Au cours de l'année 2024, notre association va mettre en place plusieurs initiatives afin d'améliorer la communication interne, visant à renforcer l'unité entre les salariés et les établissements. Notre but est de développer un sentiment d'appartenance plus fort, mais aussi de moderniser et dynamiser nos canaux de communication.

Pour cela, nous utiliserons 3CX, Teams et Viva Engage, permettant à chacun de communiquer et de collaborer plus rapidement et facilement, malgré la distance géographique. Ces outils amélioreront également l'information en la rendant plus fluide et instantanée.

Moderniser et uniformiser les supports de communication et documents administratifs

Notre second objectif pour l'année 2024 est de rendre plus uniforme nos supports de communication, ainsi que nos documents administratifs.

Pour cela, nous allons mettre en place une seule et unique charte graphique pour toute l'association. Cela nous permettra d'avoir une unicité et une cohérence entre les documents des pôles et ceux du siège social.



L'ANNÉE 2023 SUR NOS PÔLES



PÔLE FAMILLE

Action Educative en Milieu Ouvert : **AEMO**

Mesures d'Aide à Domicile : **AED**

Action Educative en Milieu Ouvert Renforcée : **AEMOR**

Mesures Judiciaires d'Investigation Educative : **MJIE**

Mesures judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial : **AGBF**

Mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale : **AESF**

Médiation Familiale

Espace Rencontre « Point Clef »

Action et Promotion en Milieu Voyageur : **APMV**



MISSIONS

AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert) : Sur décision du Juge des enfants, cette mesure éducative aide, soutien et accompagne les

enfants et adolescents, les parents et/ ou responsables de l'enfant dans leur rôle de protection et d'éducation (1 mesure = 1 mineur).

AED (Aide éducative à domicile) : Mesure administrative contractualisée avec l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental. Elle vise à favoriser la place de l'enfant et la responsabilité parentale.

AEMO R ou modulable (Action éducative en Milieu Ouvert Renforcé) : Apporter aux familles et aux mineurs un soutien de manière intensive et adapté à leur problématique.

AGBF (Aide à la Gestion du Budget Familial) : Mesure judiciaire visant à garantir que les besoins des enfants soient satisfaits dans une aide contrainte de la gestion du budget. La gestion des prestations familiales peut être réalisée par le service.

AESF (Accompagnement en Economie Sociale et Familiale) : Mesure administrative qui favorise l'autonomie budgétaire des parents et veille aux conditions matérielles de vie des enfants. Elle sensibilise également les parents sur l'origine des difficultés de gestion du budget et les conséquences éventuelles sur les enfants.

MJIE (Mesure Judiciaire d'Investigation Educative) : Mesure utilisée par les magistrats pour prendre leurs décisions concernant les mineurs. Elle consiste à évaluer la situation et la personnalité d'un mineur en difficulté pour décider de la réponse (judiciaire ou éducative) la plus adaptée.

Médiation familiale : La médiation familiale est une procédure de résolution amiable de litiges familiaux par le biais de l'intervention du médiateur familial.

Espace Rencontre Point Clef : Structure dédiée aux parents séparés en conflit. Il facilite le passage de l'enfant d'un parent à un autre lorsque ceux-ci n'arrivent plus à communiquer. Il permet aussi la mise en place de visites accompagnées parents/enfants.

APMV (Action de Promotion du Milieu Voyageur) : Accompagne les gens du voyage, citoyens français, stationnant sur les aires d'accueil dédiées, les terrains provisoires et les stationnements illicites.

FAITS MARQUANTS

- **Le pilotage des services**

L'absence de la directrice de pôle ainsi que la directrice de pôle adjointe (DPA) chargée des services d'AEMO, d'AED et AEMOR de janvier à décembre 2023 a complexifié le pilotage du pôle et a nécessité à ce que la directrice de pôle adjointe en charge du multi activités et la direction générale fassent des choix dans la réalisation des nombreux dossiers dans l'attente de retours potentiels ou remplacements. Le Pôle Famille a pu compter sur une organisation solide et des professionnels restés engagés. En juin et en septembre, deux nouvelles directrices de pôle adjointes ont rejoint la direction.

- **Le déploiement des outils numériques**

L'année 2023 a été marquée par une transition numérique nécessaire en lien avec l'évolution des outils :

Développement et mise en place de logiciels métiers qui permettent de créer un espace de travail commun, de rassembler toutes les données concernant la personne accompagnée tout en garantissant aux intervenants un accès permanent et sécurisé (traçabilité, lisibilité, continuité des mesures, pilotage de l'activité) : Némoweb pour le milieu ouvert, WinlisWeb pour l'accompagnement des gens du voyage.

Elaboration d'un espace SharePoint pour les dossiers concernant l'organisation du Pôle, des services, des activités. Toutes les équipes se sont mobilisées pour passer du DataCenter au SharePoint en réalisant un travail de tri, d'archivage et de classement en lien avec l'arborescence mise en place par la direction du pôle et le DSI.

L'appropriation de ces nouveaux outils est en cours.

- **Les difficultés de recrutement impactant l'organisation**

Les constats effectués en 2022 s'accroissent en 2023 concernant le recrutement de professionnels tous métiers confondus. Le temps de recrutement est dorénavant rarement en dessous de deux mois et peut aller jusqu'à 8 mois ce qui ne permet ni tuilage avec la personne qui arrive ni une continuité de service de qualité. Nous notons aussi une augmentation des temps thérapeutiques qui ne sont pas facilement remplaçables. Les familles concernées par ces absences ont pu être accompagnées en fonction de l'activité par le travailleur social relais, un travailleur social de l'équipe ou le chef de service, en veille éducative ou lors d'une réattribution de la mesure.

Un impact direct sur l'activité s'est fait ressentir notamment dans les dispositifs : AEMO/AED/AEMOR, MJIE, AGBF/AESF.

- **L'APMV service social des gens du voyage : l'année du déploiement**

Suite à l'expérimentation réalisée en 2022 et à l'obtention de l'appel à projet du Département, le service de l'APMV voit son organisation se transformer depuis juillet 2023. Le service va accueillir à terme 900 ménages et doit organiser le suivi des familles en développant des postes de secrétaires d'accueil spécialisées se chargeant de la partie des démarches administratives simples. Ainsi les travailleurs sociaux sont davantage attendus sur les démarches complexes, les visites à domicile, les actions collectives.

La construction concomitante de l'appel à projet du Fond Social Européen devrait permettre l'ouverture d'un poste d'animateur numérique pour soutenir les personnes dans leur autonomie face aux démarches dématérialisées et d'un poste d'animateur action collective dédié à la prévention et aux animations thématiques.

Chiffres clés

AEMO/AED

1927

Mineurs suivis

AEMO R

52

Mineurs suivis

AEMO Modulable

26

Mineurs suivis

MJIE/SIE

264

Mineurs suivis

AGBF

217

Familles suivies

348

Enfants suivis

AESF

66

Mesures par mois réalisées

APMV

892

Ménages accompagnés

ZOOM SUR....

L'expérimentation du service de l'APMV

Cette année 2023 a été marquée par le travail préparatoire mis en place dans l'attente de la transmission d'un appel à projet ou d'un nouveau cahier des charges par le Département de l'Isère.

Pour cela, une commission pluridisciplinaire a été mise en place pour échanger sur les pratiques actuelles, les évolutions souhaitées en lien avec les lois de protection de l'enfance et la participation des familles à leur mesure d'accompagnement. Les échanges ont pris appui sur la loi Taquet de 2022 qui prévoit un changement de pratique visant à renforcer la participation des familles dans le processus d'accompagnement des enfants, qui réprecise le cadre des AEMO, AEMO Renforcées / Intensives.... Cette nouvelle approche vise à impliquer davantage les parents dans leur mesure dès le début de la prise en charge. Cette réflexion s'est appuyée également sur les pratiques existantes sur les différents sites, expérimentation des synthèses en famille, actions collectives, groupes de paroles.... La commission a favorisé les échanges, les retours d'expérience afin que chacun puisse s'exprimer et apporter sa contribution à l'élaboration de l'écrit.

Durant ces mois de travail en commission, la direction du pôle a eu à cœur d'impliquer le comité RPS (risques psycho-sociaux et professionnels) du Pôle Famille dans ce projet pour garantir une approche globale et cohérente. Il s'agit pour l'équipe de direction d'articuler ce nouveau projet avec les préoccupations actuelles des salariés mais aussi penser les possibles répercussions. Evoquer ce changement lors du comité permet d'accompagner la transition, mesurer les impacts. Nous avons pu identifier les freins et les résistances au changement, penser les actions à mettre en place pour accompagner les professionnels.

Médiation Familiale

172

Dossiers créés

138

Dossiers traités

59

Sont devenus des mesures
-> 34 % judiciaires
-> 66 % conventionnels

79

Dossiers n'ayant pas
aboutis

318

Entretiens réalisés tous
dossiers confondus

Espace Rencontre Point Clef

49

Familles accompagnées
-> 21 familles en passage
de bras
-> 28 familles en visites
organisées

407

Passages de bras réalisés

176

Visites organisées réalisées

PERSPECTIVES ET PROJETS D'AVENIR

- **Le développement et la promotion commune des activités Médiation Familiale / Espace Rencontre « Point Clef »**

Depuis 2022, les deux services développent leurs missions en conventionnel ce qui permet à des parents d'utiliser les services sans ordonnance du juge aux affaires familiales. Il est nécessaire de faire connaître cette possibilité comme promouvoir régulièrement les activités auprès des potentiels utilisateurs ou personnes qui orientent : juges, travailleurs sociaux, maison des habitants ou lors de certains événements, comme La Nuit du Droit et la journée d'accès aux droits. En Médiation Familiale, la double convocation (disposition du tribunal pour désengorger les salles d'audience rendant obligatoire un rdv d'information en médiation familiale) devrait permettre aussi une augmentation de l'activité. Les deux services restent en attente de la maison qui devait les réunir et dont le compromis a été rompu pour cause d'implantation en zone de risque inondable.

- **Des projets de service en cours de révision**

Le service d'AGBF/AESF, dont la finalisation du projet de service a été freiné par les absences en direction, devrait voir l'aboutissement de son travail débuté en 2022.

Le service MJIE a commencé un travail en commission de suivi pour anticiper la réécriture de son projet de service pour 2025.

- **Une orientation forte vers le développement du pouvoir d'agir des familles**

Issue de la réflexion sur le nouveau cahier des charges AEMO/AED/AEMOR, les équipes auront une sensibilisation à cette technique d'accompagnement et bénéficieront ensuite, par activité, de temps de formation pour utiliser cet outil dans la pratique du quotidien.

Chaque famille doit pouvoir agir sur son destin même dans l'environnement contraint du judiciaire.

"Il s'agit de pouvoir agir là où le contexte et la situation semblent donner l'impression qu'il n'y avait plus rien de possible" Yann le Bossé

PÔLE HÉBERGEMENT

Village de l'Amitié / Dispositif Rose Pelletier / ASMA



MISSIONS

Le pôle hébergement est constitué de trois structures (MECS) qui œuvrent toutes au profit de la protection de l'enfance : le Village de l'Amitié, le

Dispositif Rose Pelletier et l'ASMA.

Ces trois structures sont situées dans l'agglomération grenobloise. Elles accompagnent au quotidien des enfants, des adolescents et jeunes adultes sous différentes modalités d'accueil et d'hébergement (suivis à domicile intensif, accueil de jour, unités d'accueil en collectif, semi autonomie, suivi social et accompagnement hors les murs).

Ce dispositif est pensé pour offrir un parcours aux jeunes avec un cadre d'hébergement et d'accompagnement qui se veut sécurisant. Les équipes pluridisciplinaires, soutiennent les enfants et adolescents dans leur parcours afin de faire émerger leurs compétences qui contribueront à leur intégration, leur mieux être et leur autonomie.



PUBLIC ACCOMPAGNÉ

Habilité par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et le Conseil Départemental, ces établissements prennent en charge des enfants et

adolescents âgés de 6 à 18 ans, placés dans le cadre de la protection de l'enfance. prise en charge peut se poursuivre au-delà de 18 ans, lorsque les jeunes en font la demande, dans le cadre d'un contrat jeune majeur contractualisé avec le financeur. Les structures sont également habilitées à recevoir des mineurs dans un cadre pénal.

À travers ses différents services, le pôle propose des parcours et accompagnements diversifiés afin de répondre aux besoins évolutifs des enfants.

Le Village de l'Amitié travaille en partenariat avec l'école interne Georges DUFLOT, gérée par l'OGEC (enseignement catholique), rattachée à la MECS pour scolariser les enfants de 6 à 12 ans présentant de grandes difficultés.

FAITS MARQUANTS

Cette année 2023 est marquée par la création d'un nouveau service rattaché à l'ASMA : le **Carré des Halles** (CDH). Il propose 10 places pour des jeunes de 16 à 21 ans avec un accueil en studio individuel situés tous sur le même lieu, afin de permettre une présence et un accompagnement par l'équipe éducative en non-stop. Ce service nous permet de faire évoluer la structuration du pôle et plus particulièrement de proposer une plus grande diversité d'accompagnement et d'accueil dans le parcours des grands adolescents.

En lien avec l'ouverture du CDH, 2023 a été également l'année où l'équipe de direction a travaillé sur la réorganisation des services, notamment ceux du Village de l'Amitié, et les orientations de travail à mettre à l'œuvre pour les grands adolescents.

Cette nouvelle organisation est effective depuis le mois de septembre 2023.

De même, la prise en charge de la santé au sein du pôle a été repensée en lien avec les orientations politique qui attendent une évolution de la qualité des prises en charge de la santé au sein des MECS. La structure s'est référée au guide des bonnes pratiques professionnelles.

Nous avons également poursuivi le travail entamé en 2022 faisant suite au droit d'alerte en mettant en œuvre les COMEX (Comité Exécutifs) afin de travailler sur le concept du pouvoir d'agir qui appartient à chacun. Des groupes de professionnels composés de tous les corps de métier ont été constitués pour réfléchir à de nouvelles modalités de fonctionnement.

Les 6 COMEX ont travaillé sur les 6 thématiques retenues lors de la journée de travail en 2022 : L'accueil des nouveaux salariés, Les situations d'enfants complexes, La fonction de coordinateur, La mutualisation entre les compétences techniques et éducatives, La communication, Le travail avec les familles.

Certaines préconisations ont d'ores et déjà été mises en œuvre. Pour les autres, leur mise en œuvre est encore en élaboration et se poursuivra en 2024 et 2025.

ZOOM SUR...

La prise de poste du Coordinateur / Référent de parcours professionnel

En octobre 2023, la direction a fait le choix de mettre en expérimentation, à durée déterminée, une mission à mi-temps de coordinateur référent de parcours professionnel au sein du Village de l'Amitié au profit des plus grands adolescents. Les tâches ont été ajustées en fonction des besoins des jeunes et des équipes.

Dans le but de satisfaire la demande d'obligation de formation pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans, un des objectifs de cette fonction est d'établir une cartographie des différents dispositifs d'insertion socio-professionnelle actuels. Une ressource qui permet à l'équipe éducative de se familiariser avec ces dispositifs et d'être force de proposition dans l'élaboration et la co-construction des projets personnalisés des jeunes.

Pour renforcer la connaissance de ces dispositifs, le coordinateur référent de parcours professionnel, coordonne l'intervention des acteurs au sein du Village de l'Amitié. Ces interventions renforcent la connaissance des différents organismes afin de créer une véritable interaction entre les équipes éducatives et les professionnels de l'insertion professionnelle. Favoriser le travail en réseau et le partenariat fait aussi parti des objectifs de ce poste.

Ce travail s'inscrit dans une étroite collaboration entre l'équipe et l'éducateur référent qui reste l'opérateur central du suivi de projet du jeune.

Le rôle de coordinateur est également très important au niveau des jeunes car il représente un marqueur fort du quotidien.

Les camps : un autre outil de travail

L'outil « camps » est utilisé comme un axe majeur dans l'accompagnement. Il permet de partager d'autres expériences entre éducateurs et enfants, différents du quotidien rythmé par la scolarité et la vie dans le collectif. Partir en camps vient enrichir l'observation du comportement des jeunes et participe à leur compréhension. Les équipes éducatives ont fait évoluer les projets de mini séjours. En effet, les notions de convivialité, de partage et de découverte sont toujours présentes mais c'est la constitution du groupe qui a changé. Le partir « tous ensemble » n'est plus de rigueur. Les projets sont travaillés différemment et collent au plus près des besoins repérés au quotidien. Ainsi, le choix des équipes pluridisciplinaire s'est orienté sur la volonté de faire exister plusieurs camps au lieu d'un grand en fin d'année scolaire. Ajustés à l'âge des jeunes (réel ou psychique), c'est un vrai atout pour les professionnels. Leur engagement dans ces temps de travail est à valoriser.

Fresque réalisée à l'internat éducatif de la Villa Océane (Dispositif Rose Pelletier), dans le cadre d'un projet artistique avec la collaboration de l'association Tchouk'Art, spécialisée dans l'art et à la culture urbaine



Chiffres clés

Village de l'Amitié

111 Jeunes accompagnés

23 mois
Durée moyenne de prise en charge

Dispositif Rose Pelletier

53 Jeunes accompagnés

15 mois
Durée moyenne de prise en charge

ASMA

47 Jeunes accompagnés

6 mois
Durée moyenne de prise en charge

PERSPECTIVES ET PROJETS D'AVENIR

- **2024**, peut être l'année du **développement d'un dispositif type « SAJ PJJ »**. En effet, la PJJ est intéressée pour réfléchir à une modalité de prise en charge à partir du SAJ, à destination des jeunes entre 13 et 16 ans, primo arrivants, suivis dans un cadre pénal. L'idée fondatrice serait la modélisation d'un accompagnement permettant le maintien ou le retour à la scolarité malgré les passages à l'acte délictueux tout en axant le suivi vers la plus grande mobilisation parentale.
- **2024**, année de l'évaluation externe pour tout le pôle hébergement. Gageons que cette évaluation nous permette de pouvoir nous appuyer sur des perspectives de travail pour améliorer le travail proposé à nos publics fragilisés.
- **2024**, retravailler l'accompagnement au soin pour l'ensemble du pôle. En effet cette thématique est au cœur de nos préoccupations et le besoin de pouvoir améliorer notre accompagnement à ce sujet doit faire l'objet d'une refonte complète de nos modalités d'accompagnement en s'appuyant sur les nouvelles exigences et attendus dans ce domaine.

PÔLE HANDICAP

Institut Médico-Éducatif, "Le Barioz" : IME
Section d'éducation et d'enseignement spécialisée : SEES
Foyer logement pour adultes : Le Home
Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile : SESSAD
Service d'Accompagnement à l'Insertion Sociale et Professionnelle : SAISPro
Section d'initiation et de premières formations professionnelles : SIFPro
Equipe mobile d'appui médicaux social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap : EMAS
Unité d'enseignement maternelle autisme : UEMA

MISSIONS



IME : assurer une éducation adaptée et un accompagnement médico-social.

SEES : accompagner les enfants en travaillant sur l'autonomie et lui permettre de reprendre confiance en ses capacités cognitives et sociales.

SESSAD : aider l'enfant à développer les compétences nécessaires à son intégration scolaire et sociale, en partenariat avec son environnement (famille, école, ...).

SAISPro : aider l'adolescent ou le jeune adulte à développer les compétences nécessaires à son intégration préprofessionnelle, professionnelle et sociale, en partenariat avec son environnement (famille, centre de formation, entreprises).

LE HOME : lieu de vie, d'apprentissage et d'expérimentation de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être. Les résidents se préparent à devenir des citoyens adultes responsables et autonomes.

SIFPro : accompagner les adolescents de l'IME à devenir des citoyens les plus autonomes possible en fonction de leurs compétences et de leurs capacités.

EMAS : accompagner la scolarisation des enfants atteints de handicap en milieu ordinaire.

UEMA : Favoriser l'inclusion scolaire des enfants avec autisme dès le plus jeune âge.

PUBLIC ACCOMPAGNÉ



IME : accueille des enfants et jeunes adultes âgés de 0 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle légère à moyenne avec ou sans troubles associés.

SEES : accompagner des enfants âgés de 6 à 14 ans.

SESSAD : accueille des enfants et adolescents âgés de 3 à 16 ans, présentant une déficience intellectuelle légère à moyenne avec ou sans troubles associés, porteurs de troubles "dys" ou de troubles psychiques.

SAISPro : accompagne des jeunes de 16 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle légère à moyenne avec ou sans troubles associés, porteurs de troubles "dys" ou de troubles psychiques.

LE HOME : accueille des personnes en situation de handicap, hommes et femmes, âgés de 20 à 30 ans, présentant une déficience intellectuelle légère, avec ou sans troubles psychiques associés.

SIFPro : accompagne des adolescents âgés de 14 à 20 ans.

EMAS : accompagner la scolarisation des enfants atteints de handicap en milieu ordinaire.

UEMA : Accueille 7 enfants entre 3 et 6 ans en classe dans une école maternelle.

ZOOM SUR...

Le sport au sein du pôle handicap

La mission principale des éducateurs sportifs est d'offrir à tout les usagers du pôle en situation de handicap mental ou psychique, quels que soient ses désirs, ses capacités et ses besoins, la possibilité de vivre la passion du sport dans un environnement voué à son plaisir et à sa performance.

Le sport améliore l'estime de soi et la confiance en soi et réduit la dépression et l'anxiété.

Chaque structure (Ime de Theys, le sessad, classe de Crolles, classe de Domène, Foyer le Home et le groupe de Tencin) dispose de temps pour permettre aux usagers de pratiquer une activité sportive.

Il existe également une prise en charge à l'internat sur du sport santé qui consiste à prendre des jeunes usagers sur des séances avec pour objectifs: la performance sportive et la lutte contre la sédentarité.

Le groupe compétition et section sportive:

La Sauvegarde Isère pôle Handicap est présente sur les compétitions de la FFSA (Fédération Française du Sport Adapté). La Fédération Française du Sport Adapté est la fédération multisports au service des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique. Elle compte aujourd'hui plus de 65 000 licenciés, ce qui fait d'elle la plus importante fédération de sportifs en situation de handicap en France.

Pour cette saison 2023 nous avons eu une section Para Athlétisme Adapté, avec un championnat Départemental et le championnat de France à Moirans.

Bilan du championnat : 7 titres de champion de France, 5 médailles d'argent et deux médailles de bronze.



Présence de La Team Isère Sauvegarde Isère au championnat de France Para ski de fond adapté à Isola 2000: 5 titres de Champion de France, 3 médailles d'argent .



Septembre 2023 : ouverture d'une section Para tennis adapté en partenariat avec le club de Theys tennis.

Événementiel sportif :

Une section Para Golf Adapté a vu le jour avec des sessions au golf de Bresson, Seyssins, Les Marches, Uriage les bains et Apremont (ci-contre).

Le Pôle Handicap est présent également sur les événements sportifs 'Le savoir rouler à vélo'(ci-dessous)



SAISPRO : Présentation

Les jeunes accueillis par le SAIS PRO sont âgés entre 16 et 20 ans, ils sont orientés par la MDPH. Les profils sont assez diversifiés. Les jeunes sont porteurs d'une déficience intellectuelle légère à moyenne et / ou souffrent de troubles des apprentissages, et / ou avec des troubles associés. Ils peuvent soit être scolarisés en milieu ordinaire ou spécialisé, être déscolarisés, souhaiter être accompagnés dans leurs projets professionnels. C'est essentiellement un accompagnement en ambulatoire à travers différents lieux, tels que les établissements scolaires, les visites à domicile ou les terrains de stages ou d'apprentissages.

Un des axes principaux de l'accompagnement au sein du SAIS PRO est l'accès à l'autonomie à travers la vie quotidienne, sociale et le développement des aptitudes relationnelles. L'adhésion du jeune et de sa famille est nécessaire. Cela va lui permettre d'être acteur de son parcours de vie et parvenir à son intégration professionnelle et sociale.

Arrivée à l'âge de l'adolescence, le travail est construit sur la base de ce qui vient faire problème pour le jeune.

L'organisation principale du SAISPro se base sur cet appui des ressources extérieures. Les professionnels alimentent et mettent à profit un important réseau de partenaires pour coordonner la mise en œuvre du projet du jeune. Ils coordonnent le parcours.

Plusieurs moyens sont mis à disposition :

- L'élaboration d'un réseau de partenariat de proximité autour des thématiques tels que le logement, l'emploi, la scolarisation, le suivi médical, l'accès à la culture et à la citoyenneté permet une prise en charge globale et ouverte sur le droit commun. Le travail en partenariat permet l'inclusion sociale, professionnelle, scolaire en lien avec les familles et leurs environnements.
- L'un des enjeux de l'accompagnement est l'orientation, scolaire ou professionnelle. Certains vont s'orienter vers un milieu dit « ordinaire » et d'autres vers le milieu dit « protégé ». Cela va dépendre de leurs compétences, de leurs difficultés et de leur autodétermination. L'équipe propose et construit avec eux différentes possibilités et démarches à réaliser afin de s'inscrire dans un processus d'inclusion socio-professionnel.
- La prise en compte de ce qui va faire handicap : Identifier leurs compétences et leurs difficultés au sein de leurs familles, leurs lieux de scolarité, permet de définir leurs besoins vis-à-vis du monde du travail, des futurs employeurs, de leur insertion sociale. Les accompagner dans cette élaboration est nécessaire pour leur ouvrir l'accès à leur pouvoir d'agir.

L'équipe du SAISPro :

Le SAISPro est doté d'1ETP d'éducateur spécialisé, de 0.11ETP de chargé d'insertion et de 0.20ETP de psychologue.

Le SAISPRO c'est aussi près de 8 000 km parcourus sur un territoire allant de Chambéry à Voiron

Chiffres clés

IME

62 jeunes accompagnés

SESSAD & SAISPRO

58 jeunes accompagnés

Le Home

1 adultes accueillis

5

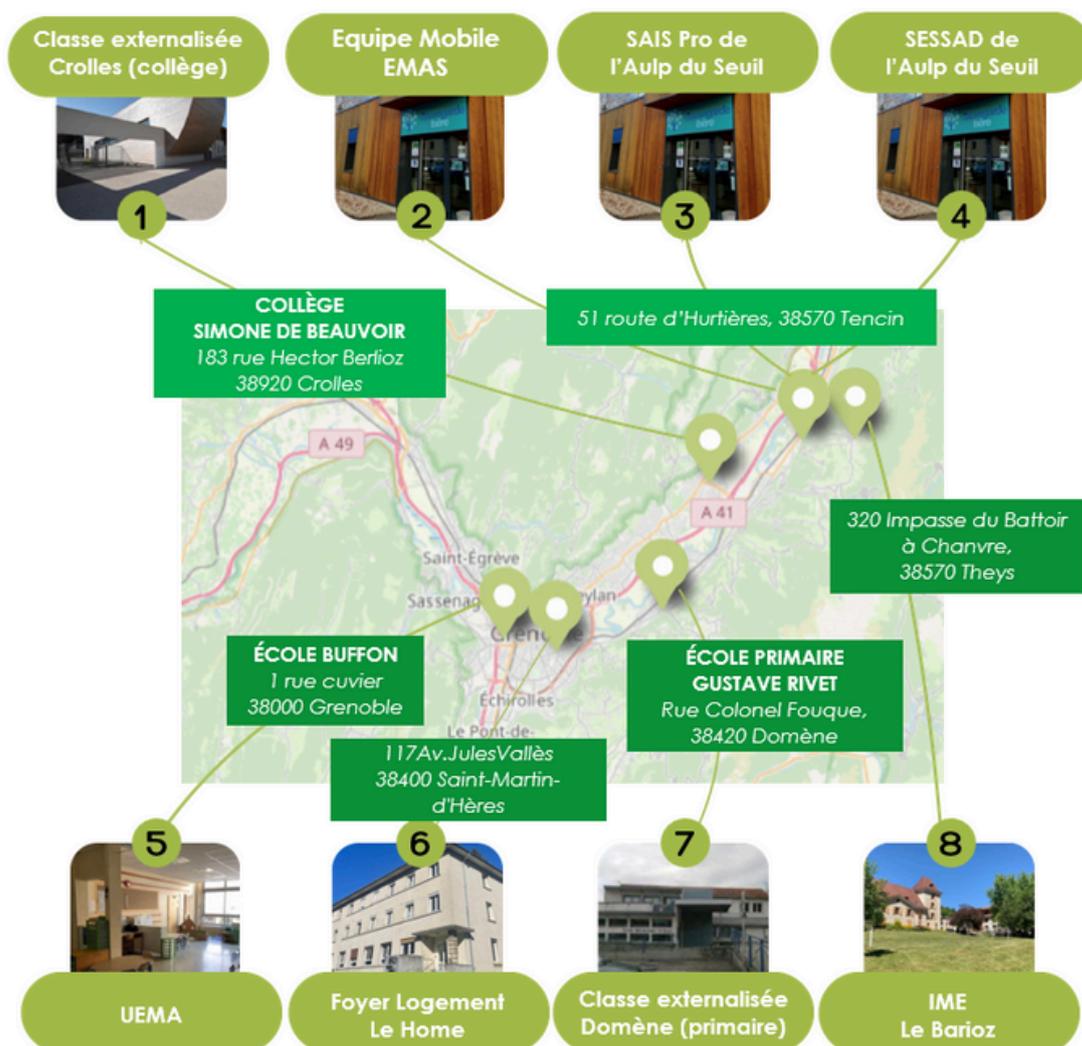
UEMA

7 enfants accompagnés

PERSPECTIVES ET PROJETS D'AVENIR

- Réécriture du projet d'établissement.
- Renégociation du Mettre à jour les différentes procédures.
- Evaluation externe
- Mise en place de la cellule qualité
- Poursuite de la réactualisation des procédures

Localisation des établissements du Pôle Handicap



PÔLE JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

Centre Educatif Renforcé, "Moucherotte" CER

Centre Educatif Renforcé, "Veymont" CER

Centre Educatif Fermé, "Le Relais du Trièves" CEF



MISSIONS

Les CER et le CEF sont des lieux de placement contenant pour mineurs, en réponse à des infractions pénales.

Ces placements sont ordonnés en application du Code de la Justice pénale des mineurs, entré en application le 30 septembre 2021, qui, tout en simplifiant et accélérant le jugement des mineurs, poursuit l'esprit de 1945 en maintenant et renforçant la priorité de l'éducatif sur le répressif.

L'action éducative au pôle justice pénale est caractérisée par la surveillance permanente, la remobilisation contrainte basée sur une prise en charge éducative, pédagogique, sanitaire et psychologique, organisée à travers un programme d'activités soutenu, varié et progressif ; l'objectif principal recherché étant d'éviter de nouvelles infractions, de responsabiliser les jeunes et de les aider à construire un projet de réinsertion.



PUBLIC ACCOMPAGNÉ

CER : accueille des groupes de 6 mineurs de 13 à 17,5 ans.

L'accueil des mineurs est préparé pour des sessions de 3 mois non renouvelables.

La prise en charge éducative est marquée par une 1ère phase de "rupture / remobilisation" de 2 mois notamment à travers des activités physiques de pleine nature dans le Vercors et une 2nde phase de mise en "stage / orientation" de 1 mois.

CEF : accueille 12 mineurs entre 13 et 17 ans, multirécidivistes et/ou multirécidivants.

L'accueil des mineurs se fait en file active, principalement dans le cadre de déferrement, et la prise en charge pluridisciplinaire se déroule en plusieurs phases progressives. Ce placement spécifique est ordonné comme une alternative à l'incarcération, pour une période de 6 mois renouvelable une fois.

FAITS MARQUANTS

- Une absence importante et récurrente de professionnels tout au long de l'année (arrêts de travail, postes vacants non pourvus, ...) pour le CEF
- Une direction fragilisée du fait de l'absence de cadres intermédiaires (du mois de janvier au mois de juillet 2023 pour le CEF, du mois de janvier au mois de septembre 2023 pour le CER)
- Arrêt maladie de la directrice de pôle et recrutement d'une direction de transition
- Une autorisation exceptionnelle de limiter l'activité à 9 OPP durant l'été pour le CEF
- Acceptation par la DIRPJJ d'une expérimentation dès 2024 d'un nouveau dispositif CER en file active
- Acceptation par la DIRPJJ de l'avant-projet de rénovation globale du site d'accueil du CER
- Expérimentation de 3 sessions de 3 mois sur l'année 2023 pour le CER

ZOOM SUR....

3 projets importants au CEF

Le projet journal

Porté par l'équipe et coordonné par l'enseignante, le premier numéro du journal du CEF est sorti en février 2023. Le journal intitulé « CEF, les échos de la mignardière » permet aux jeunes de mettre en lumière les activités, les projets mis en place au centre, mais aussi de s'exprimer sur plusieurs sujets culturels, culinaires, scientifiques...ou plus personnel. C'est aussi un outil et/ou moyen pour travailler l'écriture et apprendre autrement.



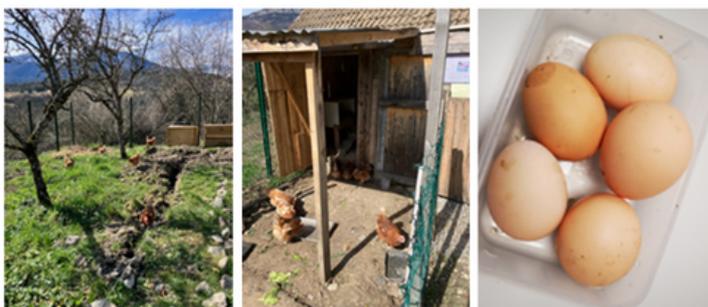
Le projet potager

Véritable retour à la terre pour des jeunes issus souvent de milieu urbain, le projet potager permet aux jeunes de découvrir l'évolution des légumes du semis à la récoltes. Ce projet vise à terme un partenariat avec des associations solidaires pour que les jeunes puissent amener quelques cagettes de légumes aux plus démunis.



Le développement d'une mini-ferme pédagogique

Les jeunes ont pu à travers ce projet construire des enclos, accueillir des animaux, les nourrir et en prendre soin. En classe, les mineurs étudient le comportement des animaux, leur anatomie, leur reproduction... Ce projet permet également de sensibiliser les mineurs au respect du vivant et de l'environnement. Nos premiers lapereaux ont pu voir le jour durant cette année 2023. Nous en avons depuis très régulièrement.



Pour le CER : Zoom sur les mises en stage de découverte professionnelle.

Le projet éducatif et pédagogique au CER est pensé en deux phases. Une première phase de deux mois de rupture/remobilisation et une deuxième phase d'un mois de mise en stage/orientation. Au cours de cette dernière au-delà du travail mené avec les partenaires extérieurs (Mission locales, CIO...) chaque mineur effectue plusieurs stages de découverte professionnelle afin d'affiner son projet de formation et/ou d'insertion. En 2023, nous avons réalisé :

- 7 stages dans une biscuiterie
- 6 stages dans un garage automobile
- 5 stages dans la mise en rayon et la boulangerie d'un supermarché
- 4 stages dans une entreprise du bâtiment
- 2 stages en magasin de bricolage
- 2 stages en boucherie
- 2 stages dans un snack restauration rapide
- 2 stages dans un magasin de vente, réparation et location de vélo



Quelques uns de nos partenaires en photo

Cette phase a permis aux jeunes de construire plusieurs projets d'insertion et/ou de réintégrer un dispositif de droit commun (mission locale, réintégration dans un collège ou lycée, inscription dans une UEAJ).

Quelques exemples
de projets réalisés par les mineurs :



Chiffres clés

CEF

32

Mineurs admis

9,6

Ordonnances de Placements
Provisoire prescrite par mois
en moyenne

CER

15

Mineurs admis

PERSPECTIVES ET PROJETS D'AVENIR

- Compléter et stabiliser les équipes et l'équipe des cadres
- Poursuivre les formations professionnelles collectives et l'accompagnement aux formations initiales (fondamentaux de la prise en charge au pénal, FAE des CEF, VAE, Intervention des RLC sur site, gestion des conflits, CJPM...)
- Poursuivre le travail engagé depuis plusieurs années au sein des établissements sur :
 - le développement d'une culture de la bientraitance
 - les "bonnes" postures professionnelles
 - les bonnes pratiques professionnelles en lien avec les RBPP et les missions qui nous sont confiées
 - une réflexion sur la contenance éducative et sa mise en œuvre afin notamment de prévenir des incidents et de permettre aux mineurs de progresser
- Construire le Plan Particulier d'Intervention 2025-2026
- Réunir la Commission sécurité pour le CEF
- Actualiser avec l'équipe le projet d'établissement en y intégrant les nouvelles modalités de placement liées au nouveau Code Justice Pénale des Mineurs
- Pérenniser les sessions de 3 mois pour les CER
- Déménager temporairement le CER Veymont afin de démarrer la rénovation globale du site.



PÔLE ACCUEIL ÉTRANGERS

Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, "Le Cèdre" CADA
Dispositif des Mineurs Non Accompagnés DMNA



MISSIONS

- Accueil et accompagnement

sanitaire et social,

- Hébergement et domiciliation des demandeurs d'asile,
- Accompagnement dans les démarches, administratives et juridiques.



PUBLIC ACCOMPAGNÉ

Accueille toute l'année des familles, hommes et femmes isolés, demandeurs d'asile.

L'accompagnement à la sortie du centre d'accueil pour demandeurs d'asile, notamment vers le logement, émanant de la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, l'arrêté du 19 Juin 2019 relatif au cahier des charges des CADA a précisé les missions de l'établissement : C'est dans le cadre du dispositif national d'accueil (DNA) que les demandeurs d'asile sont orientés par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) vers l'établissement. L'hébergement et l'accompagnement sont proposés durant le temps d'instruction de la demande d'asile par les différentes instances compétentes (Office Français de Protection des réfugiés et des Apatrides et Cour National du Droit d'Asile).

Chiffres clés

**Personnes arrivées
et sorties**

Au CADA

128 enfants

144 adultes

Au DMNA

98

Jeunes accompagnés

PERSPECTIVES ET PROJETS D'AVENIR

L'année prochaine au CADA Le Cèdre sera marquée par des changements importants en raison des nouvelles lois sur l'immigration et l'asile, ainsi que de la réorganisation du DNA. L'équipe doit s'adapter à ces nouvelles conditions pour répondre efficacement aux besoins des résidents. Habitée à un environnement en constante évolution, notre équipe se prépare à améliorer l'accompagnement des demandeurs d'asile en 2024. Nous visons à développer des partenariats, notamment dans les domaines de la santé psychique et physique. La collaboration avec AGIR restera essentielle pour soutenir les bénéficiaires de la protection internationale, en les aidant à trouver un logement et un emploi.

En 2024, nous aurons aussi une évaluation externe pour mesurer notre efficacité et identifier les axes d'amélioration. Cette évaluation par des experts indépendants nous aidera à consolider nos pratiques et garantir la qualité de nos services.

En résumé, 2024 sera une nouvelle étape pour le CADA Le Cèdre, avec des efforts concentrés sur les lois sur l'immigration, l'outil DNA, le développement des partenariats, et l'évaluation externe. Ces éléments guideront nos actions pour optimiser notre accompagnement.

FAITS MARQUANTS

La vie au sein des hébergements

En 2023, l'équipe socio-éducative est intervenue pas moins de 86 fois au sein des appartements afin d'échanger avec les personnes hébergées autour du vivre ensemble après interpellation des hébergés en direct ou de l'équipe technique.

La prise en charge des grossesses

En 2023, le nombre de femmes enceintes est assez stable comparativement à 2022. Sur 108 femmes présentes 33 femmes enceintes ont bénéficié d'un suivi de grossesse dont 6 pour une grossesse pathologique; contre 36 grossesses en 2022 dont 7 suivis pour grossesse pathologique sur 11 femmes.

La prise en charge médicale

L'un des axes importants de l'accompagnement social des personnes hébergées est l'accès aux soins. Or aujourd'hui et depuis plusieurs années déjà nous sommes face à une pénurie de médecins traitants et autres spécialistes. Sur 249 personnes accueillies en 2023 seulement 114 ont bénéficié d'un médecin traitant pour leur suivi de santé soit 47% des personnes. La prise en charge de ces personnes fait suite à un lourd labeur de recherches par les référentes sociales. Si la pénurie concerne l'ensemble de la population sur le bassin grenoblois cela est d'autant plus vrai pour notre population qui se voit souvent rejetée du système de soins faute de maîtrise de la langue française ou en raison de leur couverture maladie parfois limitante dans les soins ou rejetant des praticiens en libéral.



ADMINISTRATEURS AD HOC



MISSION

L'Administrateur Ad Hoc est une personne désignée par un magistrat pour représenter l'enfant :

- Soit en matière civile soit en matière pénale ou administrative pour une mission bien définie.
- Soit lorsqu'il y a opposition d'intérêt entre l'enfant et son représentant légal,
- Soit quand la protection des intérêts d'un mineur n'est pas complètement assurée par son représentant légal.

Il existe quelques conditions juridiques permettant d'accéder à la fonction d'Administrateur Ad Hoc, étant précisé que celui-ci doit être inscrit sur une liste auprès de la Cour d'appel.



ADMINISTRATEURS À LA SAUVEGARDE

La fonction d'administrateur Ad Hoc a été portée par de nombreux administrateurs ces dernières années au sein de notre association.

Cet accompagnement repose sur le volontariat parmi les administrateurs de notre association.

Chaque administrateur gère les dossiers confiés par le président du conseil d'administration, en lien avec un cadre délégué de l'association. L'administrateur désigne un avocat qui représentera l'enfant tout au long de la procédure. Les administrateurs rencontrent les parties séparément, afin d'informer l'enfant et les parents de leur mission. En parallèle, une demande d'aide juridictionnelle est déposée pour pallier aux frais d'avocats.

FAITS MARQUANTS

En 2023, le service en charge du suivi des mesures Ad Hoc a clôturé 3 dossiers et a adressé au tribunal les facturations des mesures terminées (voir chiffres ci-après).

3 administrateurs ont exercé cette fonction. 2 se sont répartis les nouvelles mesures qui sont arrivées. La troisième personne n'ayant plus la possibilité de prendre de nouvelles missions car ayant atteint l'âge limite pour être mandatée, termine les missions en cours.

La question d'augmenter le nombre d'administrateurs au sein de l'association reste d'actualité. Nous avons participé à « La nuit du droit » le 04 octobre 2023 à Grenoble. Cet événement a permis à l'Association de faire une présentation détaillée des missions de l'Administrateurs ADHOC.

Les travaux de la Commission

Au regard de la nouvelle loi TAQUET, les juges pour enfants sont maintenant en mesure de pouvoir demander à ce que des enfants soient suivis par un administrateur ad hoc dans le cadre du suivi éducatif. Une rencontre a donc été programmée avec les juges pour enfants et le Parquet de Grenoble afin de pouvoir réfléchir sur ces nouvelles missions.

La formation

Une journée de formation a eu lieu pour les administrateurs avec un temps spécifique consacré aux mesures ad hoc.

A noter également notre participation aux deux temps de réunion organisés par le tribunal en lien avec les nouvelles mesures en assistance éducatives, Loi TAQUET.

Chiffres clés

Nombre d'administrateurs

3

**Nombre de dossiers
au 31/12/2023**

1

Nombre de dossiers entrés

9

**Nombre de dossiers sortis
et facturés**

3

**Facturation des mesures
sur les 3 dernières années**

- 2023 : 600 €
- 2022 : 2000€
- 2021 : 1400 €

Mission facturée entre 200 et 400 €
suivant le barème établi par le
tribunal

PERSPECTIVES ET PROJETS D'AVENIR

En 2024, des changements vont avoir lieu avec le départ de la directrice qui accompagne les administrateurs dans leur mission. Elle sera remplacée par une autre directrice qui a déjà eu en charge ce suivi. Pour rappel cette mission est une délégation de la direction générale.

Les membres de la commission se questionnent sur les limites des missions dans le cadre des suivis des MNA pour ne pas être pris entre les intérêts de l'association et du département et la mission ad hoc qui se doit d'être neutre et au profit de l'enfant. Cette question est à mettre au travail et sans doute à porter en conseil d'administration.

Par ailleurs, une formation en lien avec le partenaire Chrysallis devrait avoir lieu.



NOS PARTENAIRES ET PRINCIPAUX FINANCEURS



ANNUAIRE DES ÉTABLISSEMENTS DE 2023

PÔLE FAMILLE

Action Promotion en
Milieu Voyageur (APMV)

Site de Fontaine

30 Avenue Jean Jaurès
38600 Fontaine
Tél : 04.76.49.01.03

Site de Bourgoin-Jailieu

3 rue Henri Fabre
38300 Bourgoin-Jailieu
Tél : 04.37.03.17.51

Site de Roussillon

9 place de l'Edit
38150 Roussillon
Tél : 04.74.86.65.91

Service Educatif en
Milieu Ouvert et Service
Investigation (SEMO)

Site de Fontaine

1 allée Belle Rive
38600 Fontaine
Email : aemo38si@
sauvegarde-isere.fr

AEMO - AED - AGBF - AESF
- INVESTIGATION (MJIE) -
MEDIATION
Tél : 04.38.02.08.00

POINT CLEF
Tél : 04.38.02.08.09

Site de Villefontaine

15 impasse Ambroise
Croizat
Les Portiques
38090 Villefontaine

AEMO - AED
Tél : 04.74.96.07.71

Site de Bourgoin-Jallieu

4 rue Claude Chappe
Im. le Maladium B -
2ème étage
38300 Bourgoin-Jallieu

AEMO - AED - AEMO
renforcée
Tél : 04.74.28.09.31

AGBF - AESF
Tél : 04.74.43.28.29

INVESTIGATION (MJIE)
Tél : 04.74.43.87.75

Site de Vienne

15 rue Parmentier
BP 233
38201 Vienne Cedex

AEMO - AED
Tél : 04.74.85.24.28

AGBF - AESF
Tél : 04.74.31.50.97

PÔLE HÉBERGEMENT

Dispositif « Rose Pelletier »

4 rue Paul Langevin
38400 St-Martin-d'Hères
Tél : 04.76.44.71.52

ASMA

4 Rue Paul Langevin
38400 Saint-Martin-d'Hères
Tél : 04.76.44.53.28

Le Village de l'Amitié

525 chemin du Moulin
38360 Noyarey
Tél : 04.76.53.95.46

PÔLE HANDICAP

Institut Médico-Educatif (IME) « Le Barioz »

38570 Theys
Tél : 04.58.27.00.75

Service d'Education Spécialisée et de Soins à
Domicile (SESSAD)

Allée du Roy,
38570 Tencin
Tél : 04.58.27.00.75

Foyer logement pour adultes « le Home »

117 av. Jules Vallès
38400 St-Martin-d'Hères
Tél : 04.58.27.00.75

UEMA

École Buffon
1 rue cuvier - 38000 Grenoble
Tél : 07.75.21.17.11

PÔLE JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

Centre Educatif Fermé de l'Isère (CEF)

« Le Relais du Trièves »
La Motte - 38650 SINARD
Tél : 04.76.34.29.50

Centre Educatif Renforcé (CER)

Site du Vercors « Moucherotte » et « Veymont »
3541 Vieille Route
38250 Lans-en-Vercors
Tél : 04.76.94.02.78

PÔLE ACCUEIL ÉTRANGERS

Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) «
Le Cèdre » et DMNA L'Olivier

29 rue Alexandre Dumas
38100 Grenoble
Tél : 04.76.49.29.95



Association de protection de
l'enfance et d'accompagnement
des adultes

Rapport d'activité 2023 - Édition Juin 2024

Directeur de la publication
Claude Dély

Conception : maquette et mise en page
Maurane Sinjy-Chinredy & Frédérique Rybéron

Rédaction
Le personnel de la Sauvegarde Isère

Crédits photos / Illustrations
Sauvegarde Isère, Freepik, Canva

Impression
GreenCopy - La Tronche

15 Boulevard Paul Langevin
38600 FONTAINE

sauvegarde@sauvegarde-isere.fr

www.sauvegarde-isere.fr

[@sauvegardeisere38](https://www.facebook.com/sauvegardeisere38)

[@sauvegardeisere](https://www.linkedin.com/company/sauvegardeisere)

